

Déployer la certification **haute valeur environnementale** sur le terrain

La HVE dans le viseur des filières grandes cultures

Surtout développée en viticulture, la certification haute valeur environnementale devrait s'amplifier dans les filières grandes cultures, sous l'impulsion de l'aval et des enjeux sociétaux, et aussi des EGAlim avec la montée en gamme des produits agricoles.

Une nouvelle dynamique se profile en grandes cultures en matière de certification haute valeur environnementale (HVE), niveau 3 de la certification environnementale lancée à la suite du Grenelle de l'environnement. Sur la bonne soixantaine d'exploitations HVE dans ce secteur (sur un total de 1 500, à grande majorité viticoles), une quarantaine a été certifiée en 2018. Une dynamique insufflée notamment par le groupe des Mousquetaires (Intermarché) pour ses pains filière CRC, avec les premières baguettes CRC-HVE commercialisées dès ce mois d'avril. Pour l'instant, quatre coopératives sont impliquées : Groupe Dauphinoise, La Tricherie (lire témoignage p. 47), Scara et Ynovae. Les deux premières ont fait certi-

RÈGLES D'OR

- **Pour toute démarche collective de HVE**, il s'agit de se faire reconnaître comme structure cadre.
- **Se servir des logiciels de traçabilité en place** pour le système de suivi centralisé.
- **Bien planifier le top départ** de la démarche.
- **Bien informer et former** les accompagnateurs.

fier, en 2018, respectivement 18 et 15 exploitations. À la Scara, « notre filière CRC est en construction pour 2020. Si elle concerne moins d'une dizaine d'agriculteurs, notre objectif est d'emmener le maximum de producteurs vers la HVE. Une cinquantaine est venue aux réunions et des certifications pourraient être délivrées cette année », précise Isabelle Williatte, responsable qualité et DD de la Scara. Toutefois, il s'agit de pouvoir valoriser

l'investissement de l'agriculteur (et de la structure collective). « Nous ferons évoluer le nombre d'exploitations HVE pour la récolte 2020 en fonction de la demande d'Agromousquetaires. À ce jour, nous produisons 2500 t sous label CRC-HVE », souligne Philippe Lefebvre, directeur développement filières de Groupe Dauphinoise.

► Une marche plus ou moins difficile à gravir

La HVE est appelée à s'amplifier. Le négoce Groupe Carré en fait un de ses objectifs avec la création du GIEE Eco-Phyt. L'AGPB l'intègre aussi dans son projet de cahier des charges calé sur une démarche plus globale de RSE. La montée en gamme des produits agricoles prônée par les pouvoirs publics, la probable dispense de conseil annuel stratégique pour les exploitations HVE dans le cadre du projet d'ordonnance séparation conseil/vente, le besoin de répondre aux attentes sociétales et bien sûr aux demandes de l'aval, sont autant d'éléments catalyseurs. Cette certification peut cependant être un échelon plus ou moins compliqué à gravir. L'AGPB travaille à une approche progressive. De son côté, Philippe Lefebvre reconnaît que « la marche reste importante pour nos producteurs dans une filière CRC qui concerne uniquement une culture, alors que la HVE englobe toute l'exploitation ». Toutefois, Fabien Zedde, directeur d'Ocacia, organisme certificateur, a été « agréablement surpris de voir que la moitié des agriculteurs testés l'hiver dernier dans des coops étaient éligibles à la HVE;



LE POINT DE VUE DE...

FABIEN ZEDDE, directeur d'Ocacia, organisme tiers indépendant

« Être astucieux pour limiter les surcoûts »

« Les coopératives et négoce ont déjà en place un bon savoir-faire qu'il s'agit d'utiliser au mieux pour déployer une démarche telle que la HVE. Je les invite à être astucieux dans ce déploiement afin de limiter les surcoûts en termes de temps et de finances. Certaines entreprises ont des données centralisées depuis leurs logiciels de traçabilité qui peuvent servir pour calculer les

IFT. Il s'agit en fait d'analyser l'existant pour optimiser l'enregistrement des données. D'autre part, il est important de bien accompagner les agriculteurs et de former au mieux les collaborateurs au calcul des indicateurs, aux modalités du dispositif et aux exigences demandées. Pour des entreprises rodées aux démarches qualité, c'est tout à fait accessible.

Autre point essentiel : être vigilant concernant la période de la demande de certification, car l'organisme tiers indépendant passera tous les ans à cette même période. Donc il faut bien anticiper et planifier le top départ de la certification, surtout quand le nombre d'agriculteurs impliqués est important, car on audite un échantillon de producteurs certifiés chaque année. »



Emmanuelle Théaudière, responsable qualité production à la coopérative La Tricherie, dans la Vienne, en compagnie d'un agriculteur certifié HVE, Alain Bergeron, président de la coopérative.

Fiche d'identité

- **Collecte 2018 :** 105 000 t dont 80 % sous contrat.
- **Filières qualité :** sur 280 agriculteurs livreurs, 211 sont en Agri Confiance Volet vert, et 182 en filière CRC.
- **Adhérents certifiés HVE :** 15 agriculteurs et 70 en phase d'audit/test.

EMMANUELLE THÉAUDIÈRE, RESPONSABLE QUALITÉ PRODUCTION À LA COOPÉRATIVE LA TRICHERIE (VIENNE)

« Accompagner le maximum d'adhérents »

« **E**n 2018, nous avons répondu à la demande de notre client Agromousquetaires (Intermarché) qui souhaitait la certification HVE pour sa fourniture de blé meunier CRC. Les premières baguettes CRC-HVE devraient être commercialisées en avril. Sur nos 280 agriculteurs livreurs, 15 sont certifiés HVE depuis juin 2018 et 70 autres vont être audités. Au-delà de la demande de notre client, l'objectif de notre coopérative est d'accompagner tous les agriculteurs qui le souhaitent vers la certification HVE. Ils travaillent avec nous en filière depuis des années : 211 sont en Volet vert d'Agri

Confiance et 182 en filière CRC, deux démarches reconnues au niveau 2 de la certification environnementale. Pour le test, nous nous basons sur la grille d'évaluation du ministère de l'Agriculture construite autour de quatre thématiques : biodiversité, fertilisation, irrigation et phytos. Si l'agriculteur ne cumule pas les dix points par thématique pour prétendre à la HVE, nous travaillons avec lui les pistes d'amélioration pour une certification l'année suivante ou plus tard. Nous avons ainsi créé un groupe HVE avec des réunions techniques, par exemple sur l'utilisation des biocontrôles

comme l'Héliosoufre, ou les antilimaces à base de sulfate ferrique qui ne comptent pas d'IFT. Les adhérents peuvent échanger leurs astuces. Un tel groupe crée une dynamique d'ensemble pour faire évoluer tout le monde. En termes de valeur ajoutée, outre le blé filière, nous souhaitons aussi développer la démarche en colza et tournesol ou toute autre nouvelle production, car c'est l'ensemble de l'exploitation qui bénéficie de la certification HVE. Cette démarche est pour notre coopérative et ses adhérents une suite logique de tout notre travail en filières et une opportunité à saisir pour l'avenir. »

lidé s'il comptabilise dix points sur les vingt ou plus possibles. Le point principal d'achoppement concerne le volet phytos avec les IFT. Afin de mieux accompagner ses adhérents sur le pilotage des IFT et de la HVE plus globalement, la Scara travaille à un logiciel. Cependant, le directeur d'Ocacia fait remarquer que « des points peuvent être gagnés en phyto, hors IFT, sur les parties non traitées, les méthodes alternatives... »

► Un système de suivi et de contrôle

Pour mener à bien une telle démarche, « les personnes doivent être préparées et accompagnées », ajoute Fabien Zedde. Deux voies se présentent à l'exploitant : une démarche individuelle ou une démarche collective avec un organisme (coop, négoce, syndicat...) qui doit se faire reconnaître comme structure cadre. Cette structure collective doit mettre en place un système de suivi centralisé des indicateurs de performance pour chaque exploitation concernée et un système de contrôle de ces exploitations. La certification HVE est ensuite délivrée à titre individuel à chaque exploitant. Tous les ans, la structure cadre se fait auditer par un organisme certificateur qui contrôle également un échantillon des exploitations HVE. ■

Hélène Laurandel

c'est donc faisable ». La filière CRC et 48 autres démarches, dont plusieurs sous la norme Agri Confiance, sont reconnues du niveau 2 de la certification environnementale qui exige le respect de seize exigences (le niveau 1 est le respect des exigences environnementales de la conditionnalité).

► Obstacle principal : le volet phytos avec les IFT

Le niveau 3, la HVE, est fondé sur des indicateurs de résultats relatifs à la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et de l'irrigation. Chaque item est va-